

  
**PRÉFET  
DES ÎLES WALLIS  
ET FUTUNA**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## AVIS DE MARCHÉ

### Section I. Pouvoir adjudicateur

#### I.1 Nom et adresse

##### **TERRITOIRE - Administration Supérieure des îles Wallis et Futuna**

BP 16 - Havelu - 98600 UVEA

Tél : 00 681 72 27 27

Profil acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

#### I.2 Obtention du dossier

Les documents du marché sont disponibles gratuitement à l'adresse suivante :

<http://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

#### I.3 Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues

Le point de contact susmentionné

#### I.4 Type de pouvoir adjudicateur

Ministère ou toute autre autorité nationale ou fédérale y compris leurs subdivisions régionales ou locales

#### I.5 Activité principale

Services généraux des administrations publiques

### Section II. Objet de la consultation

#### II.1 Étendue du marché

Travaux de démolition et de construction de l'Assemblée Territoriale des îles Wallis et Futuna

Référence : 2025-T-AO-60-TP

#### II.2 Type de marché : Marché public de travaux

#### II.3 Codes CPV Principaux :

45210000-2 : Travaux de construction de bâtiments

45111100-9 : Travaux de démolition

#### II.4 Lieu d'exécution : Assemblée Territoriale des îles Wallis et Futuna, située sur Mata'utu au lieu dit HAVELU – 98600 île de Wallis

#### II.5 Informations sur les lots et les tranches : Le présent marché est décomposé en quinze (15) lots, répartis en 4 MACRO-LOTS :

→ **MACRO-LOT 1:**

- Lot n°00 : Démolition
- **MACRO-LOT 2:**
- Lot n°01 : Gros Œuvre
- Lot n°02A : Terrassement - VRD (Voirie / Réseaux Humides)
- Lot n°02B : VRD Réseaux Secs
- Lot n°04/08 : Charpente Couverture Serrurerie
- Lot n°15 : Menuiserie aluminium

    → **MACRO-LOT 3 :**

- Lot n°10 : Peinture – Nettoyage
- Lot n°16 : Menuiserie Bois
- Lot n°19 : Revêtements sols et murs
- Lot n°22 : Faux-plafonds
- **MACRO-LOT 4:**
- Lot n°13A : Électricité CFO CFA
- Lot n°13B : Équipements Photovoltaïques
- Lot n°14 : Plomberie – Sanitaires

- Lot n°23 : Ascenseurs
- Lot n°26 : Climatisation - Ventilation

**Le candidat pourra soumissionner pour un ou plusieurs macro-lots.**

Les macro-lots suivants sont décomposés en tranches fermes et optionnelles :

→ **Pour le macro-lot N°02 :**

**LOT 02 A – VRD Réseaux Humides**

- Tranche ferme : Travaux de terrassement et réseaux VRD humides.
- Tranches Optionnelles :
  - Optionnelle 01 : Parking en dalles alvéolaires
  - Optionnelle 02 : Parking en GNT (CPS)

**LOT 15 – Menuiserie Aluminium**

- Tranches Optionnelles :
  - Optionnelle 01 : Stores et bavettes aluminium
  - Optionnelle 02 : Cache-climatisation

→ **Pour le macro-lot N°03 :**

**LOT 16 – Menuiserie Bois**

- Tranche Optionnelle 01 : Mise sur passe des clefs

**II.6 Critères d'attribution**

Critère Prix : 30 points

Valeur technique : 70 points

**II.7 Variantes**

Les soumissionnaires peuvent présenter des variantes à leur initiative. Ces variantes doivent répondre aux exigences minimales décrites au CCTP. Les soumissionnaires qui présenteraient des offres variantes devront préciser sur quels éléments du CCAP, ou du CCTP porte la variante.

**Une variante est imposée pour la mise en place de monosplit :**

- **Pour le macro-lot N°04 :**
- ✓ **LOT 13 A – CFO / CFA**
  - **BASE** : Réseaux CFO / CFA avec système DRV.
  - **VARIANTE** : Réseaux CFO / CFA pour installation de systèmes monosplit.
- ✓ **Variant activée uniquement si la variante du lot 26 est retenue.**
- ✓ **LOT 26 – Climatisation -ventilation**
  - **Base** : Système DRV
  - **Variante** : Système Monosplit

**La présentation d'une offre de base est obligatoire.** Dans le cas où un candidat présente uniquement une offre variante, celle-ci entraînera l'irrégularité de son offre et elle ne sera pas examinée.

**II.8 Modalités de financement**

Le délai global de paiement des sommes dues en exécution du marché est de 30 jours à compter de la date de réception des factures par le service prescripteur.

Le règlement des comptes est décrit à l'article 3 « règlement des comptes » du cahier des clauses administratives et particulières (CCAP). Application du CCAG-Travaux 2021.

**II.9 Visite du site :**

**La visite est fortement recommandée pour les entreprises répondant aux macro-lots 01 et 02.** Toutefois, elle n'est pas obligatoire.

Les candidats désirant se rendre sur le site pour effectuer la visite des lieux devront s'adresser à :

Madame Mélina FOTOFILI - Courriel : [melina.fotofili@secal.nc](mailto:melina.fotofili@secal.nc)

En copie :

Madame Karine Demortier, maître d'œuvre : [deka.secretariat@gmail.com](mailto:deka.secretariat@gmail.com)

**Aucun frais de déplacement ne sera pris en charge par l'Administration Supérieure des îles Wallis et Futuna.**

**Section III. Procédure**

**III.1 Type de procédure :**

Le présent marché est passé en appel d'offres en vertu des dispositions du décret n°57-818 du 22 juillet 1957 fixant les règles générales applicables aux marchés passés au nom des groupes de territoires, territoires et provinces d'outre-mer.

**III.2 Date limite de réception des offres : **JEUDI 5 FEVRIER 2026 à 11h30 (heure de Wallis)****

La transmission électronique des plis se fera **uniquement** sur le profil acheteur de l'Administration Supérieure sur la plateforme (PLACE) à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à tous les documents transmis au pouvoir adjudicateur. La transmission des plis sur un support physique électronique tels que CD-ROM, DVD-ROM, clé USB, Courriel ou tout autre support matériel n'est pas autorisée.

Les pièces de la candidature et celles l'offre, doivent être transmises en seule fois, lors d'un seul et même envoi. Elles feront l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique transmis par la plateforme de dématérialisation.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente. Aussi, l'attention des candidats est attirée sur le fait qu'un second dépôt par un même signataire (même identifiant) se substituera au premier : il y a donc lieu d'adresser une nouvelle offre complète et non un additif.

Les candidats peuvent adresser à l'acheteur une copie de sauvegarde des documents transmis par voie électronique dans les conditions fixées par un arrêté du ministre chargé de l'économie sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie ne peut être prise en considération que si elle est parvenue à l'acheteur dans le délai prescrit pour le dépôt, selon le cas, des candidatures ou des offres. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention : « copie de sauvegarde ».

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Les documents transmis par voie électronique pourront être re-matérialisés après l'ouverture des plis. Les candidats sont informés que l'attribution du marché pourra donner lieu à la signature manuscrite du marché papier.

Les plis dont le téléchargement serait effectué après la date et l'heure limites précitées, ne seront pas retenus et feront l'objet d'un archivage.

La signature électronique des documents et du contrat, par le soumissionnaire, n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

### **III.3 Délais de validité des offres**

Le délai de validité des offres est de **180 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

## **Section IV. Renseignements complémentaires**

### **IV.1 Procédure de recours**

Instance chargée des procédures de recours et service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie

BP Q3 – 98851 NOUMEA CEDEX

Tel. 00 687 25 06 30 - Courriel : [greffe.ta-noumea@juradm.fr](mailto:greffe.ta-noumea@juradm.fr)

### **IV.2 Date d'envoi du présent avis : 30/12/2025**